

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **11 janvier 2021 à 18 h 55**, dûment convoquée par la mairesse, tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1 des procès-verbaux du 7 et 14 décembre 2020;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1 Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
 - 5.2 Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec;
 - 5.3 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;
 - 5.4 Nomination du maire suppléant;
 - 5.5 Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC;
 - 5.6 Nomination des membres du comité de toponymie;
 - 5.7 Nomination des membres du comité des communications;
 - 5.8 Adoption du règlement de taxation n° 21-481;
- 6 Administration financière**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1 Offre de services pour la préparation des plans et devis pour la réfection du chemin Hopps;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - 9.1 Nomination des membres du comité consultatif en environnement;
 - 9.2 Demande à la CPTAQ de M. Pascal Tremblay pour le lot 5 385 502;
 - 9.3 Offre de services pour la préparation des plans et devis pour les travaux de consolidation du quai Bryant's Landing;
 - 9.4 Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux de consolidation du quai Bryant's Landing;
 - 9.5 Demande de contribution financière de Conservation des Vallons de la Serpentine;
 - 9.6 Demande de contribution financière de Memphrémagog Conservation Inc.;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Nomination des membres du comité culturel;
 - 10.2 Nomination des membres du comité des loisirs;
 - 10.3 Nomination des membres du comité du patrimoine;
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Santé et bien-être**
 - 12.1 Demande de don du Centre de prévention du suicide JEVI;
 - 12.2 Demande de don de Centraide Estrie;
 - 12.3 Demande d'appui financier du Train des mots;
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-01-01)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2.1 APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 14 DÉCEMBRE 2020 (02)

2021-01-02

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 7 décembre, de l'assemblée d'adoption du budget et de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2020, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 7 décembre, de l'assemblée d'adoption du budget et de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2020 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5.1 COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (03)

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par la conseillère I. Couture**

2021-01-03

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 885 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion et d'assurances pour M^{me} Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2021.

ADOPTÉE

5.2 COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (04)

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

2021-01-04

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 845,27 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

5.3 COTISATION ANNUELLE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) (05)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

2021-01-05

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 530,00 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion de la municipalité à la COMAQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT (06)

2021-01-06 **ATTENDU QUE** la fonction de maire suppléant est assumée pour un terme d'un an en alternance par les membres du conseil intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Jean-Claude Duff** soit nommé maire suppléant jusqu'au 8 octobre 2021 et qu'il soit par conséquent autorisé à signer les documents officiels dans l'exercice de cette fonction.

ADOPTÉE

5.5 NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MRC (07)

2021-01-07 **ATTENDU QUE** l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* exige que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres, une personne pour agir à titre de substitut en l'absence de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Jean-Claude Duff** soit désigné pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC, lorsque celle-ci ne peut y assister, pendant la période du 1^{er} janvier au 8 octobre 2021.

ADOPTÉE

5.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (08)

2021-01-08 **ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité de toponymie, qui est responsable d'analyser les propositions de toponymes et de faire des recommandations au conseil.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et les conseillers **Jean-Claude Duff** et **Bernard Jeansonne** comme délégués du conseil au comité de toponymie;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité de toponymie de la municipalité, pour une période d'un an :

Diane Gagnon
Serge Wagner

ADOPTÉE

5.7 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS (09)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité des communications de la municipalité, comité qui est responsable de la diffusion de l'information pertinente concernant l'administration municipale et la vie communautaire;

2021-01-09

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et le conseiller **Jean-Claude Duff** comme délégués du conseil au comité des communications;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité des communications de la municipalité pour une période d'un an :

Pierre Boislard
Mathieu Godbout
Renée Donaldson, adjointe à la direction
Renaud Payant-Hébert, agent de développement - Vie communautaire

ADOPTÉE

5.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 21-481 (10)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

**RÈGLEMENT N° 21-481
relatif à l'imposition des taux de taxation et
à la tarification des services municipaux
pour l'exercice financier 2021**

2021-01-10

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à l'assemblée extraordinaire tenue le 14 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'adopter le règlement numéro 21-481, lequel statue et ordonne :

1. **Taxe foncière générale**

Il est imposé et prélevé pour l'année 2021 une taxe foncière générale sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation au taux de **0,3956 \$** du cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation.

2. **Compensation pour l'enlèvement des matières résiduelles**

2.1 **Service résidentiel**

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, de tous les propriétaires d'immeubles résidentiels imposables de la municipalité afin de payer les frais d'enlèvement, de transport et d'élimination des matières résiduelles, y

compris les matières recyclables et organiques, ainsi que les frais de collecte à domicile des gros rebuts et les frais reliés à l'écocentre de Magog. Cette compensation est fixée à **208,12 \$** pour chaque logement.

2.2 Service aux industries, commerces et institutions (ICI)

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, de tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels imposables de la municipalité afin de payer les frais d'enlèvement, de transport et d'élimination des matières résiduelles, y compris les matières recyclables et organiques.

Le montant de la compensation, par contenant par collecte, est établi comme suit :

- a) pour chaque **bac roulant**, une compensation de **3,22 \$**;
- b) pour chaque conteneur de 2 v³, une compensation de **20,60 \$**;
- c) pour chaque conteneur de 3 v³, une compensation de **23,01 \$**;
- d) pour chaque conteneur de 4 v³, une compensation de **25,44 \$**;
- e) pour chaque conteneur de 6 v³, une compensation de **27,86 \$**;
- f) pour chaque conteneur de 8 v³, une compensation de **30,29 \$**.

3. Compensation pour la vidange des fosses septiques

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, de tous les propriétaires d'une résidence utilisée et habitée à l'année longue afin de payer les frais de vidange des fosses septiques. Cette compensation est fixée à **88,06 \$** pour chaque résidence utilisée comme résidence permanente.

4. Compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, de tous les propriétaires d'une unité d'évaluation, une compensation pour le maintien de l'inventaire et l'équilibrage du rôle d'évaluation, conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

La compensation est fixée à **10,41 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant au moins un bâtiment principal et à **10,16 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant,

5. Compensation pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, des propriétaires d'immeubles dans le Développement Quatre-Saisons afin de payer les frais de rechargement en gravier et d'entretien d'hiver dans ce développement conformément aux règlements n^{os} 07-346 et 11-394 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement Quatre-Saisons.

La compensation est fixée à **676,24 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal et à **261,10 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant.

6. Compensation pour la vidange des bermes

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, des propriétaires d'immeubles dans le Développement Quatre-Saisons afin de payer les frais de vidange des bermes dans ce développement conformément aux règlements n^{os} 17-447 et 18-464 concernant l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'environnement visant à améliorer la qualité de l'environnement par l'amélioration des surfaces de roulement, des exutoires, des fossés de drainage et des fossés de chemins dits « de tolérance » dans le Développement Quatre-Saisons.

La compensation est fixée à **6,23 \$** pour chaque unité d'évaluation.

7. Compensation pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire dans le Développement du lac Webster

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, des propriétaires d'immeubles dans le Développement du Lac Webster afin de payer les frais d'entretien d'hiver dans ce développement conformément au règlement n° 06-335 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le Développement du Lac Webster.

La compensation est fixée à **348,73 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal et à **100,00 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un terrain vacant.

8. Compensation pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire des chemins Pat, Bob et des Cerfs

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, des propriétaires d'immeubles des chemins Pat, Bob et des Cerfs afin de payer les frais d'entretien d'hiver sur ces chemins conformément au règlement n° 07-350 décrétant l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance des propriétaires dans le secteur.

La compensation est fixée à **404,07 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal.

9. Compensation pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, des propriétaires d'immeubles du chemin Dufresne afin de payer les frais de rechargement en gravier et d'entretien d'hiver sur ce chemin conformément au règlement n° 08-362 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Dufresne.

La compensation est fixée à **595,45 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal.

10. Compensation pour l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire du chemin Patterson

Une compensation est imposée et sera prélevée, pour l'année 2021, des propriétaires d'immeubles du chemin Patterson afin de payer les frais de nivelage et d'entretien d'hiver sur ce chemin conformément au règlement n° 19-472 décrétant l'entretien d'une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire du chemin Patterson.

La compensation est fixée à **255,72 \$** pour chaque unité d'évaluation comportant un bâtiment principal.

11. Compensation pour la fourniture des services municipaux pour les immeubles non imposables

Une compensation pour la fourniture des services municipaux est imposée et sera prélevée de chaque propriétaire d'un immeuble exempt de la taxe foncière, pour l'année 2021, au taux de **0,3956 \$** du cent dollars (100 \$) de la valeur non imposable de l'immeuble, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, comme le prévoit les paragraphes 12 et 19 de l'article 204 et de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

12. Compensation pour achat de publicité dans le Bottin des produits et services

Une compensation pour l'achat de publicité dans le Bottin des produits et services d'Austin sera prélevée de chaque citoyen qui se prévaudra de ce service, au tarif de **100 \$** pour une carte de visite ou de **350 \$** pour une demi-page deux couleurs.

13. Compensation pour les frais d'inscription au camp de jour et pour le service de garde

Une compensation pour les frais d'inscription au camp de jour et pour le service de garde connexe sera prélevée de chaque citoyen qui se prévaut de ce service, aux tarifs suivants :

Frais d'inscription pour sept semaines, pour une même famille :

Pour un enfant	200 \$
Pour deux enfants	325 \$
Pour trois enfants	460 \$
Pour quatre enfants	545 \$

Un supplément de 50 \$ par enfant est imposé aux non-résidents.

Frais d'inscription à la semaine :

Pour un enfant	60 \$
Deuxième, troisième et quatrième enfant d'une même famille	50 \$, 45 \$ et 40 \$ respectivement

Un supplément de 50 \$ par semaine s'applique pour les non-résidents.

Frais pour le service de garde avant et après les heures du camp de jour :

7 \$ par jour ou 30 \$ par semaine par enfant.

14. Intérêts sur versements en retard

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus, seul le versement alors dû est exigible et porte intérêt au taux annuel décrété par résolution du conseil municipal.

15. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il est adopté dans son ensemble, article par article, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article ou un paragraphe était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions continueraient à s'appliquer autant que faire se peut.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉ

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (11)

Comptes payés entre le 7 décembre 2020 et le 11 janvier 2021

Salaires au net du 2020-12-02 (pompiers novembre compris)	17 861,31
Salaires au net du 2020-12-09	7 464,00
Salaires au net du 2020-12-16 (conseil compris)	43 038,33
Salaires au net du 2020-12-23	6 919,16
Salaires au net du 2020-12-30	8 827,58
Ministre du Revenu (décembre)	25 708,29
Receveur général (décembre)	12 133,78
Ministre du Revenu (frais de retard remises 2019)	215,21
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	962,26
Bell Mobilité	557,49
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	3 196,87
Xerox (copies novembre)	186,03
La Capitale (assurance groupe janvier)	4 086,46

CIBC Visa (fournitures bureau, bâtiments, département incendie, voirie, patinoire)	5 120,23
Petite caisse (livres bibliothèque, recherche de titres, café)	254,00
Fonds d'information (avis de mutations décembre)	200,00
Cassandra Fortin (projet archivage - conception et création)	700,00
Rappel (transport dépliants)	20,00
Calhoun Super Structures (muret - abri de sable)	1 566,18
André Clermont (remb. partiel cône vert - composteur biodigesteur)	114,98
Marché Austin (reconnaissance des bénévoles)	2 908,93
Le Rucher Boltonnois (reconnaissance des bénévoles)	600,00
MRC de Mitis (contribution financière)	250,00
Me France Poulin 'en fidéicommiss' (achat lot 5 383 886)	230 999,96
Sid Lee Architecture inc (honoraires urbanisme cœur villageois)	20 695,50
Serge Wagner (travaux comité patrimoine)	316,96
Benoit Maillé (biblioboîte)	375,00
Marco Cloutier (micro sans fils - culturel)	1 856,67
Mark Shalhoub (video Parcours des droits des enfants - voiceover)	229,95
Remboursement taxes	7 713,62
Remboursements bibliothèque et sports	535,00
Personnel (déboursés divers)	2 283,90
Personnel (déplacements / kilométrage)	2 466,42
REER des employés 2020	1 031,67

Total payé au 11 janvier 2021 410 364,07 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digitel inc (internet hôtel de ville)	91,93
Raymond Chabot Grant Thornton (audit 2020)	3 564,23
GDE Xerox (copies)	313,14
Mégaburo (équipement, cartouches, papier)	168,56
GLS Logistics Canada LTD (service livraison décembre)	45,79
Medial Services Conseils - SST (gestion programme CNESST)	1 171,79
Infotech (formation)	178,21
Cain Lamarre (frais juridiques)	634,70
Cain Lamarre en fidéicommiss (forfait 2021)	2 987,92
Wilson & Lafleur (abonnement annuel code municipal et civil)	189,00
FQM (formation)	57,49
Produits Sany (nettoyants, etc.)	116,27
KEZBER (frais mensuel et banque d'heures)	5 893,80
Groupe Ultima (assurances municipales 2021)	49 083,00

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (paiement mensuel budget 2021)	55 429,58
Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence)	1 054,42
Formation Savie inc (formation premiers répondants)	2 366,20
L'Entrepôt du travailleur (gants de protection nitrile)	1 098,60
Prévimed inc. (oxygène - location)	300,00
Napa Magog (fluide d'échappement camion)	52,70
Centre d'extincteur SL (remplissage bouteilles d'air)	421,96
Aréo-Feu (piles)	43,12
Conrad Marcotte inc (rangement pour oxygène)	442,65
Motos Sports RE (réparation d'équipement camion)	742,17
Isotech Instrumentation - L'Arsenal (nettoyage habit bunkers)	220,16
L'Entrepôt du Travailleur (équipement pompiers)	549,30
Quai Expert (enlèvement bouées baie Greene)	345,50

TRANSPORT

Avizo (surveillance chemin North et étude chemins de tolérance)	5 087,28
Focus (frais mensuel GPS)	491,64
Récupération L Maillé (service novembre 2020)	172,46
Germain Lapalme et Fils (nivelage et travaux octobre et novembre)	5 071,55
Les Entreprises ALJER inc (travaux correctifs stationnement 112)	10 229,91
Côté-Jean et Associés (étude quai Bryant, sentier de raccordement)	3 784,63
Exc. Stanley Mierzwinski (nivelage)	1 186,83

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
Eurofins Environex (analyses d'eau)	154,64
Ressourcerie des Frontières (1 ^{er} trimestre, cartons désencombres)	5 629,56
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
SCU (consultations)	1 555,22
COMBEQ (adhésion annuelle)	270,19
LOISIRS ET CULTURE	
Municipalité d'Eastman (participation concours décor Noël)	50,00
Rock of Ages (bancs parc Parcours des droits)	1 507,09
Les Sentiers de l'Estrie (nettoyage parc Parcours droits enfants-)	155,25
Comma (infographie bulletin 4 ^e trimestre, parcours et Noël)	2 780,48
Lettrage de l'Estrie (autocollant miroir Parcours droits enfants)	34,49
JC Morin (installation prise gazébo parc municipal)	779,02
Alain Viscogliosi (travaux patinoire et Parcours droits enfants)	413,91
Location Langlois (barrières Quai Bryant - janvier)	80,71
CRM (impression bulletin, affiches parc COVID)	2 903,22
FINANCEMENT	
Banque Nationale (règlement 17-446 - intérêts)	13 203,20
AFFECTATIONS	
CONTRATS	
Sani-Estrie inc (collecte des matières résiduelles)	19 723,01
Eurovia Québec Construction (décompte n° 5 pavage chemin North)	5 165,56
Lee Fancy (conciergerie et nettoyage annuel)	2 007,34
Jennifer Gaudreau (conciergerie supplémentaire COVID-19)	800,00
R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement)	2 187,13
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat déneigement)	67 871,87
Philip Stone (contrat déneigement)	3 918,16
MTG enr (contrat déneigement)	1 320,28
Paysagement l'Unick (contrat déneigement)	929,42
Benoit Lefebvre (contrat déneigement)	536,55
Total payé au 11 janvier	287 562,79

Total à payer au 11 janvier 2021 287 562,79 \$

2021-01-11

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **410 364,07 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 11 janvier 2021 au montant de **287 562,79 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

8.1 OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN HOPPS (12)

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une programmation de travaux au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

2021-01-12

ATTENDU QUE la firme d'experts-conseils AVIZO Experts-conseils a déposé auprès de la municipalité une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs à ces travaux, soit la réfection du chemin Hopps sur environ 2 300 mètres linéaires;

ATTENDU QUE l'offre au montant de 21 700 \$, taxes en sus, comprend la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs, la rédaction des documents d'appel d'offres et leur publication sur le site du SÉAO, les réponses aux questions d'entrepreneurs, la production et le suivi des addendas (s'il y a lieu), l'analyse des soumissions et la recommandation des soumissions;

ATTENDU QUE des argents ont été prévus au budget de l'année courant pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par la firme AVIZO Experts-conseil au montant forfaitaire de 21 700 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux susmentionnés selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre datée du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE

9.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (13)

2021-01-13

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres constituant le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public. Tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

1. de désigner les conseillers **Isabelle Couture** et **Paul-Émile Guilbault** comme délégués du conseil au CCE;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCE pour une période d'un an :

Diane Brochu
André Clermont
Jean Deblois

Réal Dextradeur
Johanne Desforges
Alexandre Rose, représentant administratif

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE À LA CPTAQ DE M. PASCAL TREMBLAY POUR LE LOT 5 385 502 (14)

2021-01-14

ATTENDU la demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) de M. Pascal Tremblay;

ATTENDU que la demande vise la démolition d'une résidence existante et sa reconstruction sur le lot voisin;

ATTENDU que la résidence existante sise sur le lot 5 832 531 bénéficie des droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la *Loi sur la protection du territoire et activités agricoles*;

ATTENDU la décision n° 350331 de la CPTAQ;

ATTENDU que la nature de la demande ne justifie pas l'application rigoureuse des critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et activités agricoles*;

ATTENDU que la demande est en tout point conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise la présentation de la demande de M. Pascal Tremblay à la CPTAQ et confirme que celle-ci est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

9.3 OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSOLIDATION DU QUAI BRYANT'S LANDING (15)

2021-01-15

ATTENDU QUE la municipalité désire faire des travaux de consolidation d'une portion du quai Bryant's Landing au cours de l'année 2021;

ATTENDU QUE la firme d'experts-conseils Côté-Jean et Associés a déposé auprès de la municipalité une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs à ces travaux, soit la démolition d'une portion du quai et des travaux de stabilisation du pourtour du quai;

ATTENDU QUE l'offre au montant de 18 000 \$, taxes en sus, comprend la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs, la rédaction des documents d'appel d'offres et leur publication sur le site du SÉAO, les réponses aux questions d'entrepreneurs, la production et le suivi des addendas (s'il y a lieu), l'analyse des soumissions et la recommandation des soumissions.

ATTENDU QUE des argents ont été prévus au budget de l'année en cours pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par la firme Coté-Jean et associés au montant forfaitaire de 18 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux susmentionnés selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre datée du 4 janvier 2021.

ADOPTÉE

9.4 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) (16)

2021-01-16

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin constate depuis plusieurs années que le quai public Bryant's Landing sur le lac Memphrémagog subit des mouvements (tassements/soulèvements), lesquels nécessitent des réparations récurrentes afin de le maintenir dans un état acceptable;

ATTENDU QU'en 2016, la municipalité a mandaté la firme Côté-Jean et associés pour un programme de surveillance et d'inspection de la structure;

ATTENDU QU'à la fin du programme, en 2020, le résultat démontre que l'extrémité du quai risque de s'affaisser à tout moment et qu'il est devenu urgent de réaliser des travaux pour assurer la sécurité des usagers et éviter un incident environnemental pouvant nuire à la santé du lac;

ATTENDU que la municipalité souhaiterait faire les travaux de réparation et de consolidation nécessaires dès le début de la saison estivale et qu'elle requiert à cette fin un certificat autorisation du MELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE;

**il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin autorise le directeur des Services techniques à signer et à déposer la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux de réparation et de consolidation d'une partie du quai public Bryant's Landing.

ADOPTÉE

9.5 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CONSERVATION DES VALLONS DE LA SERPENTINE (17)

2021-01-17

ATTENDU QUE Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) est un organisme voué à la conservation des milieux naturels du bassin versant du ruisseau de la Serpentine et a élargi son champ d'action afin de mieux l'intégrer à la protection du corridor appalachien et ce, pour le territoire des municipalités d'Austin, de Bolton-Est et d'Eastman;

ATTENDU QUE CVS sollicite une aide financière pour 2021 sous forme d'une contribution de 2 000 \$ au fonds de gestion de CVS pour lui permettre de poursuivre les dossiers de conservation qui sont bien entamés à Austin et dont les frais afférents (taxes pour les terrains en fonds propre, assurances, balisage et surveillance) vont en augmentant et de faire en sorte que le fonds de gestion puisse également croître afin que les intérêts couvrent les dépenses et ainsi assurer la pérennité de CVS;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 2 000 \$ à Conservation des Vallons de la Serpentine et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail voué à la conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE

**9.6 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE MEMPHRÉMAGOG
CONSERVATION INC. (18)**

2021-01-18

ATTENDU QUE l'organisme Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) sollicite une contribution financière de la municipalité afin de soutenir ses efforts visant à protéger la santé du lac Memphrémagog en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 2 500 \$ à Memphrémagog Conservation Inc. et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail bénévole de ces 53 dernières années.

ADOPTÉE

10.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL (19)

2021-01-19

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité culturel de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent des activités diverses visant à enrichir la vie culturelle de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

1. de désigner les conseillers **Jean-Pierre Naud** et **Jean-Claude Duff** comme délégués du conseil au comité culturel;
2. de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres du comité culturel :

Renée Bourque
Claire Gagnon
Gaétane Lafontaine
Normand Delinelle

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre.

ADOPTÉE

10.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS (20)

2021-01-20

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité des loisirs de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent diverses activités afin d'enrichir la vie communautaire d'Austin;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et la conseillère **Isabelle Couture**, comme déléguées du conseil au comité des loisirs;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité des loisirs pour une période d'un an :

Julie Bouffard
Rollande Couture
Audrey Cyr
Diane Martin
André Lauriault

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre.

ADOPTÉE

10.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PATRIMOINE (21)

2021-01-21

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité du patrimoine de la municipalité, un comité de bénévoles dont le mandat est de contribuer à la mise en œuvre de la planification stratégique pour les actions concernant le patrimoine historique et où l'expertise des membres du comité pourra être requise;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

1. de désigner les conseillers **Bernard Jeansonne** et **Victor Dingman** comme délégués du conseil au comité du patrimoine;
2. de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres citoyens :

Andrea Fairchild
René Fortin
Julie Loranger
Madeleine St-Pierre
Lily Trachy
Serge Wagner
Anne Wonham

ADOPTÉE

12.1 DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE JEVI (22)

2021-01-22

ATTENDU QUE l'organisme *JEVI* est un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre à la prévention du suicide en Estrie, où près d'une personne se suicide chaque semaine;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite un soutien financier afin de pourvoir à une hausse anticipée étant donné que la demande d'aide ne cesse d'augmenter, passant de 7 235 interventions téléphoniques en 2012 à plus de 18 285 en 2019-2020 et l'importance de maintenir ainsi la qualité de ce service essentiel qui répond aux besoins immédiats des personnes en demande d'aide;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 500 \$ au centre de prévention *JEVI* Estrie afin d'appuyer les efforts de prévention du suicide en Estrie.

ADOPTÉE

12.2 DEMANDE DE DON DE CENTRAIDE ESTRIE (23)

2021-01-23

ATTENDU QUE Centraide Estrie est un organisme reconnu depuis plus de 40 ans qui lutte contre la pauvreté et la détresse sociale pour quelque 62 000 personnes de tout âge vivant en Estrie;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de Centraide Estrie vise à contrer la pauvreté et à éviter qu'elle se perpétue de génération en génération;

ATTENDU QUE Centraide sollicite la municipalité dans sa collecte de fonds annuelle;

ATTENDU QUE les argents ont été prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin fasse un don à Centraide Estrie au montant de 1 000 \$ pour contribuer à la collecte de fonds de l'année 2021.

ADOPTÉE

12.3 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU TRAIN DES MOTS (24)

2021-01-24

ATTENDU QUE depuis 2011, la municipalité contribue financièrement au projet d'alphabetisation du Train des mots;

ATTENDU QU'en 2017, le ministère de l'Éducation a consenti à l'organisme une aide financière substantielle qui assurera désormais le maintien de ses activités dans la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le Train des mots a déposé une demande d'appui financier auprès de la municipalité pour l'appuyer dans ses démarches sur le territoire d'Austin;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 500 \$ au Train des mots afin de soutenir son initiative.

ADOPTÉE

17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (25)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 20 h.

2021-01-25

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Secrétaire-trésorière